

RAPPORT DE GESTION 2024

DE LA COMMUNE DE MARACON

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la loi sur les communes (LC) et à l'article 88 du Règlement du Conseil Général de Maraçon, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport de gestion de la Commune au 31 décembre 2024.

Les objets sont présentés dans l'ordre qui figure au plan comptable.

1. Administration générale

101 Conseil général

Lors des séances du Conseil Général de 2024, la Municipalité a présenté les préavis qui traitaient des objets suivants :

- **Rapport de gestion 2023**
- **Préavis 01/2024** : comptes communaux 2023
- **Préavis 02/2024** : règlement sur la taxe de séjour et a taxe sur les résidences secondaires
- **Préavis 03/2024** : motion de M. Jean-François Henchoz sur l'instauration d'une zone 30 km/h pour les villages de La Rogivue et de Maraçon
- **Préavis 04/2024** : arrêté d'imposition 2025
- **Préavis 05/2024** : taxe STEP 2025
- **Préavis 06/2024** : demande de crédit complémentaire de Frs. 40'000.-- nécessaire à la finalisation de la révision du Plan Général d'affectation (PGA) de la Commune (Règlement sur la police des constructions et la mise en place de zones réservées) ainsi que sa mise à l'enquête
- **Préavis 07/2024** : demande de crédit d'étude concernant la motion de M. Jean-François Henchoz sur l'instauration d'une zone 30 km/h pour les villages de La Rogivue et de Maraçon
- **Préavis 08/2024** : budget communal 2025
- **Rapport de la Municipalité 09/2024** : état de situation/planification des investissements sur le site de la déchetterie
- **Préavis 10/2024** : aménagement des infrastructures sur le site de la déchetterie
- **Préavis 11/2024** : opportunité d'un droit d'emption sur un bien immobilier, situé à Maraçon

Le rapport de gestion, les préavis ainsi que le rapport de la Municipalité ont été acceptés. Seuls les préavis 03/2024 et 10/2024 ont été refusés.

102 Autorités

La Municipalité a siégé 31 fois durant l'année.

Les délégations réparties entre les responsables des différents dicastères ont nécessité, en plus des séances hebdomadaires de la Municipalité, de nombreuses rencontres ainsi que des séances spéciales.

La Municipalité participe activement aux affaires régionales, ainsi qu'au niveau des collaborations intercommunales.

La répartition des dicastères est la suivante :

| Responsable | Dicastère | Association/Comités/Groupement |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Didier Fattebert Syndic | Administration Finances Forêts Espaces verts Ecoles | Délégué municipal – Conseil intercommunal de l'APERO Délégué municipal – Groupement forestier Broye-Jorat Délégué municipal – Bureau de référence de l'Etablissement scolaire Oron-Palézieux |
| Patricia Zeller Vice-Syndique | Eaux Animations Loisirs | Membre – Commission de gestion de la réserve naturelle des Mosses |
| Nicolas Fosserat Municipal | Routes Police SDIS ORPC | Membre du comité directeur - SDIS Délégué municipal - ORPC |
| Claudia Mercanton Municipal | Administration Social Déchets | Membre du conseil – Fondation de l'Hôpital de Lavaux Déléguée municipale – Association intercommunale de l'ARAS Déléguée municipale - APROMAD Déléguée municipale – Périmètre déchets Lavaux-Oron Déléguée municipale - SATOM |
| Marc Visinand Municipal | Bâtiments Urbanisme | Délégué municipal – SDIS Remplaçant du délégué – Association intercommunale de l'ARAS Remplaçant du délégué - APROMAD |

Madame Claudia Mercanton a commencé son mandat au 01^{er} janvier 2024.

11 Administration générale – Personnel communal

L'effectif de notre personnel a connu plusieurs changements durant l'année 2024. Il était composé de la manière suivante :

| Noms/Prénoms | Fonction | Taux d'occupation |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Déglon Laetitia | Secrétaire municipale et Préposée au Contrôle des habitants (dès le 01.02.2024) | 50 % |
| Filliettaz Esther | Concierge - salle et temple (jusqu'au 31.08.2024) | 11 % |
| Gailland Catherine | Secrétaire municipale et Préposée au Contrôle des habitants (jusqu'au 31.01.2024) | 50 % |
| Glauser Christine | Boursière | 40 % |
| Liaudat Christophe | Employé communal (du 01.04.2024 au 31.10.2024) | 90 % |
| Reymond Christian | Employé communal (jusqu'au 31.03.2024) | 100 % |
| Riva Patrick | Concierge - collège | 14.5 % |
| Saudan Claude | Employé communal (dès le 01.12.2024) | 100 % |

À l'effectif communal s'ajoutent trois auxiliaires déchetterie : David Bienati, Mathieu Cuche et Lucas Fattebert. Nous les remercions chaleureusement pour leur travail et l'aide précieuse qu'ils nous apportent.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à Christian Reymond, Jocelyne Chollet et Nicole Dovat pour l'aide apportée, leur soutien et leur disponibilité tout au long de l'année 2024.

15 Affaires culturelles, loisirs

- ❖ **Mise de bois – 16 mars 2024**
- ❖ **Fête nationale – 01^{er} août 2024**
- ❖ **Repas des aînés et des personnes seules – 15 novembre 2024**
- ❖ **Fenêtres de l'Avent – décembre 202**

Les fenêtres de l'Avent 2024 ont rencontré un grand succès. Le nombre d'inscriptions a été très élevé, si bien que quasiment chaque jour du mois de décembre a pu être attribué.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé, pour leurs belles décorations, leur créativité, et surtout leur chaleureux accueil.

Ces moments de partage et de convivialité ont une fois de plus apporté une belle ambiance au village durant la période des fêtes. Nous nous réjouissons déjà de découvrir les prochaines fenêtres lors de l'édition 2026 !

❖ **Sapins et Marché de Noël – 14 décembre 2024**

Comme les années précédentes, la Municipalité a tenu à respecter la tradition. Elle a donc acheté des sapins, qui comme à l'accoutumée, ont été distribués gratuitement aux habitants de la commune lors du marché de Noël.

Le montant récolté a été versé en faveur de l'Association « Treebreath ».

❖ **Noël communal – 18 décembre 2024**

Un immense merci à tous les enfants pour leur joie, leurs sourires et leur belle énergie qui ont illuminé notre fête.

Nous tenons également à exprimer toute notre gratitude aux personnes qui ont œuvré avec cœur et générosité pour faire de cet événement un moment magique et chaleureux.

❖ **Association La Classe**

L'association « La Classe » joue un rôle actif et essentiel dans la vie de notre Commune. Tout au long de l'année, elle organise une multitude d'activités. Nous tenons à leur adresser nos sincères remerciements pour leur engagement, leur créativité et leur investissement bénévole au service de notre communauté.

2. FINANCES

Depuis plusieurs années, nous avons présenté des comptes positifs. Le budget 2024 prévoyait une perte plus importante qu'habituellement. Les comptes 2024 présentent finalement une situation moins bonne que prévue au budget.

Il est relativement facile à constater, à la lecture des comptes, que les rentrées fiscales sont en diminution en comparaison de l'année 2023, notamment en termes de droit de mutation. Il n'est pas nécessaire de rappeler que nous n'avons absolument aucun pouvoir sur ce point.

Concernant les dépenses, on peut parler d'excédent de charge qui peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs :

- l'accumulation de petites dépenses, plus particulièrement en lien avec l'achat de matériel et de machines utilisées pour le service de voirie. Le parc machines vieillissant, nous avons eu des pannes et des casses cette année. Ce qui nous a obligé à faire des acquisitions non prévues par le budget. Ces éléments ont été passés en frais d'année donc entièrement à charge des comptes 2024.
- des dépenses plus importantes en lien avec le personnel communal. Dépenses qui sont dues essentiellement aux frais liés au changement de personnel, recherche, engagement, équipement, formation et autres cadeaux de départ.
- des augmentations de charges importantes sont également visibles dans les comptes de la sécurité sociale. L'augmentation des coûts par habitant, ainsi que l'augmentation du nombre d'habitants se concrétise par une nette augmentation du coût de l'accueil de la petite enfance. De plus, un rattrapage 2023 de près de Frs. 30'000.-- est également pris en compte sur les bouclements 2024.
- les coupes urgentes liées au bostryche ont également fait augmenter les frais « forêt » de cette année.

- l'essentiel des excédents de charge sont dû à la facture de la péréquation. Près de Frs. 150'000.— sont en lien avec les années 2022 et 2023. En effet, si des amortissements extraordinaires ont permis d'équilibrer les comptes de ces années-là, les éléments retenus pour la péréquation eux ne sont pas impactés et donc influencent les comptes 2024 de manière importante.

Pour ce qui est du bouclage, il y a lieu de relever que nous avons libéré des réserves constituées durant ses dernières années, ceci pour équilibrer les comptes, pour une somme de Frs. 129'476.--.

Malgré ce résultat négatif, en lien avec les éléments cités plus haut, les indices d'analyses montrent que les comptes de la Commune restent sains sur le long terme et que les investissements prévus à court et moyen terme demeurent réalisables.

Les détails et les commentaires des comptes 2024 s'y rapportant se trouvent dans le préavis municipal no. 01/2025.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

32 Forêts

- **Coupes**

Un complément de coupe est prévu au bois de la Chapelle et une mise en lumière au bois du Derby.

- **Bostryche**

L'année a été marquée par plusieurs foyers bostrychés pour lesquels nous avons dû intervenir rapidement.

35 Bâtiments

2024 a vu des travaux importants sur le collège de Maraçon : peinture extérieure, démolition et reconstruction des balcons, transformations intérieures (création d'un cabinet d'ostéopathie et d'un local d'archives), blindage des virevents et larmiers.

Selon la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, art. 103, tout travaux de construction doivent être annoncés. Afin de rappeler les lois existantes et d'éviter des tracasseries inutiles, la Municipalité fait une séance de pré-chantier avant chaque ouverture de chantier.

4. TRAVAUX

42 Service de l'urbanisme

Au cours de l'année, aucun permis de construire n'a été délivré sur le territoire communal. Toutefois, plusieurs autorisations municipales ont été accordées pour des travaux de minime importance, conformément à la réglementation en vigueur.

43 Routes

Travaux d'entretien et projets

L'année 2024 a été bien occupée au sujet des routes.

Le projet de la route de Semsales a pu débuter après le passage de la caravane et des coureurs du Tour de Romandie. Les dernières grosses interventions ont été la pose des divers enrobés bitumineux, début octobre, avec des conditions météo difficiles ce qui a dû obliger plusieurs renvois (une fois à cause de la pluie et la seconde à cause du froid).

La Municipalité a fait son maximum pour avertir la population des restrictions de circulation.

Au même titre, en l'absence d'employé communal durant le mois de novembre, une équipe s'est créée afin d'effectuer la pose des piquets à neige, sur nos routes communales. Une belle expérience pour se représenter le travail que cela représente !

45 Déchets

La gestion des déchets fonctionne parfaitement. Afin que cette situation perdure, nous rappelons que notre déchetterie est prévue pour les déchets courants. Les déchets liés à l'obtention d'un permis de construire (suite à une enquête publique ou autorisation municipale) ou du débarras d'une maison doivent être éliminés au travers de benne de chantier.

Un audit de la gestion des Déchets Spéciaux des Ménages (DSM) a eu lieu en novembre 2024. Quelques points d'amélioration ont été relevés et corrigés alors que d'autres seront ajustés ultérieurement (signalétique, entreposage des DSM, formation).

De plus, un fût de réception des piles au lithium a été mis en place pour garantir la conformité du conditionnement de ces déchets.

L'année 2024 a connu quelques changements au niveau du personnel employé à la déchetterie. L'effectif a été renforcé avec 2 jeunes auxiliaires qui assurent l'accueil des citoyens le samedi matin.

Vous trouverez ci-après, le détail des déchets collectés, en tonnes :



5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 Enseignement – Etablissement Oron-Palézieux

Le nombre d'élèves de notre Commune est de 78 au 31.12.2024. La répartition des frais dus à l'établissement scolaire s'effectue 50 % par habitant et 50 % par élève.

La participation de Maraçon représente un coût de Frs. 438'596.75, soit un coût de Frs. 212'402.56 par habitant et un coût de Frs. 2'899.92 par élève.

Le coût total des transports scolaires pour l'établissement d'Oron-Palézieux représente quant à lui un montant de Frs. 726'546.20.

6. POLICE

62 Contrôle des habitants

En 2024, notre administration a enregistré :

- 48 arrivées dont 3 naissances
- 41 départs dont 3 décès

A ces chiffres, s'ajoutent les mutations suivantes :

- changements d'adresses dans la Commune
- mariages
- séparations ou divorces
- changements de noms
- etc...

Au 31 décembre 2024, la population de Maraçon se répartissait comme suit :

| | | | | | |
|--------------|--------|------------|------|------------|---------------|
| Suisses | Hommes | 185 | dont | 46 | de 0 - 15 ans |
| | Femmes | 215 | dont | 58 | de 0 - 15 ans |
| | | | | | |
| Etrangers | Hommes | 34 | dont | 7 | de 0 - 15 ans |
| | Femmes | 27 | dont | 2 | de 0 - 15 ans |
| | | | | | |
| Total | | 461 | | 113 | |

65 Défense contre l'incendie

En ce qui concerne le SDIS, sur le territoire, le seul incident majeur est un feu de voiture.

Le coût par habitant s'élève à Frs. 33.40.

66 Protection civile

Le coût par habitant est de Frs. 22.27.

7. SECURITE SOCIALE

71 Service social

La Municipalité a participé aux assemblées et séances des différentes associations : ARAS (Association Régionale d'Action Sociale) et APERO (Association Petite Enfance Réseau Oron).

Association Petite Enfance Réseau Oron

Le coût par habitant est de Frs. 260.--.

8. SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

Eau potable

Le 18 mars 2024, début du chantier d'interconnexion avec le réseau de Semsales. Il s'est terminé à la fin septembre.

Nous avons profité de ce chantier pour raccorder à notre réseau les deux habitations de La Rogivue riveraines du chantier et qui étaient jusqu'à maintenant reliées au réseau de Semsales.

Cet hiver, à la suite de soucis de résurgences d'eaux claires dans le terrain en amont de la chambre (ce terrain très humide même par temps sec !), nous avons dû faire appel à l'entreprise de génie civil pour ajouter de nouveaux drainages.

Le 25 février, grosse frayeur à la station UV - alarme inondation. Après les interventions, réparations urgentes et au bout de plusieurs semaines de réglages subtils, les vannes, qu'elles soient Klayton, pilote ou pneumatique, se sont remises à travailler d'un commun accord, dans le plus grand calme.

Au réservoir d'Ecoteaux, en collaboration avec le service des eaux d'Oron, des améliorations techniques ont été entreprises afin d'augmenter les volumes d'eau vendus à Oron et de ce fait diminuer l'eau « perdue » au trop plein du réservoir de Maraçon.

En parallèle aux travaux de la Route de Semsales, nous avons profité de réviser et remplacer deux bornes hydrantes. Nous avons également remplacé un tronçon de conduite mal en point.

A la station UV, en vue de la future téléalarme, le mât de l'antenne de communications a dû être réhaussé afin de mieux capter le réseau téléphonique, faible à cet endroit.

Qualité de l'eau potable (devoir d'information selon auto-contrôle)

L'eau alimentant le réseau de distribution communal provient des sources du Niremont (Côte à Rami, Moille Progin, Moille Dessous). En cas d'interruption de ces sources ou de besoins supérieurs, la Commune de Maraçon est raccordée au réseau d'Oron via la station de pompage du réservoir d'Ecoteaux, qui lui fournit le surplus. Depuis cet automne, nous sommes également raccordés au réseau de Semsales et par extension à celui de l'AVGG.

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 12 prélèvements d'eau par année effectués par notre service des eaux. Les prélèvements ont lieu à trois périodes de l'année, sur l'eau brute provenant des sources et des captages, avant et après traitement UV afin de contrôler le bon fonctionnement des installations de traitement, et dans le réseau lui-même afin de vérifier que l'eau distribuée aux habitants est d'une qualité irréprochable.

Les résultats des analyses peuvent être consultés en tout temps sur le site de la commune www.maracon.ch. Ils sont également affichés aux piliers publics.

Eaux usées

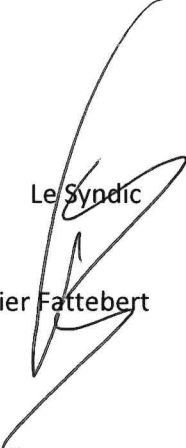
Durant l'année, profitant de travaux chez des privés et/ou à proximité, trois fosses septiques privées ont été pontées.

CONCLUSION

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons d'accepter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année écoulée.

Maraçon, le 14 avril 2025.

Le Syndic
Didier Fattebert



Au nom de la Municipalité



La secrétaire
Laetitia Déglon

